



**AFDC**

**Conseil d'administration  
26 mars 2025  
Paris, Centre Lourcine, salle 13.**

Membres présents: Georges Bergougous, Julien Bonnet, Carolina Cerda-Guzman, Julien Jeanneney, Anne Levade, Audrey de Montis, Julien Padovani, Dominique Rousseau, Agnès Roblot-Troizier, Pauline Türk.

Liste des procurations: Eric Tavernier pour Julien Jeanneney ; Emmanuel Cartier pour Agnès Roblot-Troizier, Philippe Blachèr pour Pauline Türk ; Aurore Gaillet pour Julien Bonnet; Jean-Philippe Derosier pour Georges Bergougous, Mathilde Heitzmann-Patin pour Julien Padovani.

La réunion débute à 17H30.

En préambule, le Président Julien Bonnet remercie sincèrement l'Université Paris I pour avoir accueilli les réunions des conseils, en particulier X. Philippe en tant que directeur de l'ISJPS, ainsi que la doyenne Agnès Roblot-Troizier. Il tient également à remercier Julien Padovani pour le travail important qu'il a fourni dans l'organisation de ces réunions.

Par ailleurs, il convient d'anticiper l'organisation de l'accueil décentralisé des réunions des CS et CA de l'automne, comme cela avait été fait à Lyon en 2023 et à Lille en 2024, avec la remise du prix de thèse de l'AFDC. Le Président indique avoir reçu la proposition de Pierre-Yves Gahdoun, directeur du CERCOP, de recevoir l'AFDC à Montpellier.

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2024**

Sur le fondement du document envoyé au préalable, le compte rendu de la réunion du CA du 27 novembre 2024 est soumis au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**2) Demandes d'adhésions**

Pour ce CA, 9 demandes d'adhésions sous soumises au vote : Lilian DAILLY, Mario GUGLIELMETTI, Jean-Baptiste JACOB, Marcin STOLARSKI, SAMUEL STEG, Jonas TSHIBAYI NTUMBA, Rachid OTHMANI, Camille RIVAUD, Jumaux RAZAFINDRASARY.

**Adopté à l'unanimité**

Le Trésorier Julien Padovani profite de l'occasion pour rappeler l'appel à cotisation envoyé récemment. Le Président souligne un point de vigilance concernant l'écart entre la liste des destinataires des informations de l'AFDC et des adhérents à jour de cotisation. Anne Levade rappelle que l'usage antérieur consistait, après plusieurs relances sur plusieurs années, de radier en l'absence de réponse.

### **3) Prix Rivero et Prix de thèse de l'AFDC**

Au sujet des prix de thèse, Julien Bonnet s'est placé en total retrait de l'ensemble de l'organisation pour des raisons d'impartialité ; il remercie Pauline Türk d'avoir pris le relais.

Pauline Türk rappelle l'objet du prix Rivero, délivré tous les deux ans, conjointement par l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA) et l'Association française de droit constitutionnel (AFDC). Il a pour objet de récompenser une thèse en droit des libertés, rédigée en langue française et soutenue au cours des deux années précédentes. Le prix 2023 a été attribué à M. Rodolphe Royal pour sa thèse intitulée : « Les limites constitutionnelles à la privatisation. Etude de droit comparé (France, Allemagne, Royaume-Uni) », soutenue à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le prochain jury se réunira entre juillet et octobre 2025. Trois membres de l'AFDC sont appelés à y siéger. Le jury 2025 sera présidé par un membre de l'AFDA, à charge pour l'AFDC de prendre la présidence du prochain jury 2027. Comme pour le prix de thèse de l'AFDC, il est proposé d'organiser une rotation des membres du jury pour associer largement et à tour de rôle les membres des associations. Il est proposé aussi de rechercher un équilibre entre hommes et femmes et entre les universités parisiennes et de province, au sein du jury.

Sont proposés par le Bureau pour représenter l'AFDC dans le jury 2025 : Mathilde Philip Gay, Julien Jeanneney et Pierre de Montalivet. Ceux-ci siègeraient aux côtés d'Olga Mamoudy, Emilie Barbin et Olivier Renaudie pour l'AFDA, ce dernier étant appelé à présider le jury.

#### **Adopté à l'unanimité**

Concernant le prix de thèse de l'AFDC, la composition et la présidence du jury étant appelées à changer chaque année, le Bureau a proposé que le président du jury sortant propose le nom de son successeur. Agnès Roblot-Troizier suggère le nom de Véronique Champeil-Desplats pour lui succéder. Celle-ci se déclare prête à exercer cette responsabilité et annonce que, dans ce cas, elle proposera un jury paritaire dans la mesure du possible, respectueux des équilibres géographiques et statutaires (PR – MCF). P Türk rappelle que le CA doit valider la composition du jury, dès sa composition annoncée.

#### **Adopté à l'unanimité**

*La composition du jury a ensuite été adoptée par les membres du CA (unanimité des votants, une abstention), par un vote à distance. Ainsi, le jury sera composé de :*

*Caroline Cerda-Guzman, Bordeaux, MCF  
Véronique Champeil-Desplats (Présidente), Université Paris Nanterre, PR  
Quentin Epron, Université Paris II, MCF  
François-Xavier Millet, Université Antilles-Guyane, PR  
Christine Pauti, Paris I, MCF,  
Romain Rambaud, Grenoble, PR*

*Céline Roynier, Cergy Pontoise, PR*  
*Gilles Toulemonde, Université Lille, MCF*

#### **4) Congrès de Poitiers 2026**

Le prochain Congrès de l'AFDC est prévu à Poitiers, dans les locaux du centre-ville, du 11 au 13 juin 2025. Un message sera adressé aux membres afin de permettre à chacun et aux laboratoires de recherches d'anticiper la participation au Congrès.

Pilotée à Poitiers par Bertrand-Léo Combrade et Samy Benzina, l'organisation du Congrès a donné lieu à plusieurs réunions et échanges avec le Bureau.

Concernant les aspects financiers, le Trésorier Julien Padovani rappelle que l'AFDC a soutenu par le passé l'organisation des congrès à hauteur de 4000 à 5000 euros sur un total d'environ 55 000 euros de budget, excepté pour le congrès de Toulon où aucune participation n'a été sollicitée. Anne Levade précise la destination de ces sommes lors des précédents congrès (frais de déplacement et d'hôtel).

Le Président et le Trésorier rappellent le contexte budgétaire global qui implique une certaine prudence dans le financement du Congrès, bien que l'AFDC ait la capacité de puiser dans les réserves financières, dans une certaine mesure et si cela s'avérait nécessaire.

Concernant les aspects scientifiques, Pauline Türk résume les échanges tenus au sein du Conseil scientifique, avec notamment une table ronde inaugurale autour de la tension entre l'Etat de droit et les logiques illibérales, les thèmes provisoires des ateliers et la table-ronde de la jeune recherche le samedi matin.

Les membres du Conseil d'administration échangent ensuite sur les différents noms pouvant intervenir lors de la table-ronde inaugurale et sur l'opportunité de programmer un autre moment plénier le vendredi (approche doctrinale et conceptuelle de la démocratie illibérale ; conférence sur « Rabelais et le droit »...).

Il est également prévu que la pièce de théâtre écrite par Dominique Rousseau, jouée notamment par plusieurs membres de l'AFDC, soit programmée le jeudi soir.

Au niveau de la direction des ateliers, le Président rappelle la présence d'un représentant local et propose, en accord avec le Bureau, un renouvellement dans le temps des responsables afin d'impliquer un maximum de membres dans la vie de l'association.

Julien Jeanneney propose l'idée de « panels » lors des ateliers, permettant à un groupe de plusieurs intervenants de proposer de manière groupée un lot d'interventions, qui semble faire consensus sous réserve de prévoir un plafond permettant aux propositions individuelles d'être présentées dans les différents ateliers.

#### **5) Partenariats institutionnels**

Le Président présente la proposition de collaboration avec l'association Parlons démocratie, présidée par Eric Buge, afin d'associer des membres de l'AFDC à la production de contenus vidéos à destination du grand public et des élèves de collège et lycée via leurs enseignants en histoire-géographie. Ce projet s'inscrit, pour rappel, dans un objectif de fond visant à participer à l'amélioration de la connaissance des institutions et une meilleure diffusion de la culture de la Constitution.

Lors de précédentes réunions du Conseil d'administration, des soutiens financiers potentiels avaient été évoqués de la part d'institutions politiques ; le changement de gouvernement étant intervenu, les interlocuteurs ne sont désormais plus en fonction. Devant les obstacles financiers et les contraintes techniques, la proposition de Parlons démocratie présente l'avantage de permettre à l'AFDC de participer ponctuellement à la production de contenus et de reprendre si elle le souhaite les vidéos réalisées par des professionnels.

Un échange s'engage au sujet du format court et de l'intérêt de toucher un large public. Cette collaboration doit être vue comme un premier pas, d'autres collaborations pourront être envisagées, par exemple avec l'AFP ou les chaînes parlementaires.

Par consensus, il est convenu que l'AFDC réponde favorablement à la proposition ainsi décrite.

## **6) Questions diverses**

Le Président propose aux membres un projet de communiqué de l'AFDC initié par Eric Sales, au sujet de la situation inquiétante de M. Ibrahim KABOĞLU, universitaire et Bâtonnier d'Istanbul destitué de ses fonctions.

Après un échange sur la formulation du communiqué et des précisions sur la situation en Turquie, les membres présents approuvent sa diffusion.

A 19H15, le Président lève la séance.